

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : L'offre suit son cours... place à la qualité dans l'accueil de jour des enfants à Lausanne !

Initiant-e(-s) : Christelle Rigual

Le présent postulat vise à consolider la qualité et la cohérence des prestations pédagogiques dans l'ensemble des structures de la Ville, en s'appuyant sur les recommandations scientifiques et sur des pistes d'amélioration sobres en coûts (outillage commun, accompagnement ciblé, autoévaluation structurée). Il propose en particulier le développement d'un canevas pédagogique minimal et d'un accompagnement au monitoring de la qualité.

L'accueil de jour des enfants est une prestation essentielle pour les familles et les enfants de la Ville de Lausanne. Les structures préscolaires et parascolaires (réseau-L, APEMS, etc.) facilitent la conciliation entre vie professionnelle et familiale, tout en offrant aux enfants des espaces sécurisants où ils peuvent évoluer, jouer et grandir en dehors de l'école. La Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) souligne les dimensions éducatives, sociales et préventives, visant à favoriser l'égalité des chances et l'intégration sociale (LAJE, art. 3a, al. 1).

La Municipalité a considérablement renforcé son engagement en augmentant les capacités d'accueil. Aujourd'hui, l'offre couvre les besoins de conciliation entre vie privée et vie professionnelle de la population lausannoise¹, quoique des ajustements par quartier et selon l'évolution démographique doivent être opérés en permanence. De plus, les horaires (y compris durant les vacances scolaires) ont été étendus et un « Concept d'accueil parascolaire »² a été publié. Ce document pose des bases utiles, mais reste général et ne définit pas de critères précis pour la qualité pédagogique.

Selon les directives cantonales, chaque institution doit disposer d'un concept pédagogique pour obtenir l'autorisation d'exploiter (SCAJE). La responsabilité de ce concept incombe à la direction de l'institution. Toutefois, les directives n'en précisent ni le contenu attendu ni les critères d'évaluation. C'est dans cette marge de manœuvre que la Ville peut agir : en définissant un niveau de qualité, en proposant un canevas pédagogique de base, en accompagnant les structures et en mettant en place un monitoring.

Dans un contexte de tensions et de possibles restrictions budgétaires, la priorité doit demeurer le maintien de la capacité d'accueil et des taux d'encadrement. Toutefois, un risque réel pèse sur la qualité de l'accueil et des prestations éducatives. Le présent postulat vise, précisément, à consolider la qualité et la cohérence des pratiques dans l'ensemble des structures de la Ville, en s'appuyant sur les

¹ MicroGIS (2024). Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud. Lausanne : FAJE.

² Ville de Lausanne. *Concept d'accueil parascolaire*. Lausanne : Service des écoles et du parascolaire, 2025. Disponible en ligne : <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:8f53ee7a-63cd-499b-a65d-5ce01ff60d60/250603-L-CONCEPT-PARASCOLAIRE-A5-light-page.pdf>

Conseil communal de Lausanne

recommandations scientifiques et sur des pistes d'amélioration sobres en coûts (outillage commun, accompagnement ciblé, autoévaluation structurée). De surcroît, le renforcement des prestations pédagogiques peut contribuer à redonner du sens et de la richesse au travail des équipes, soutenant ainsi l'attractivité des métiers et la réduction du turn-over dans un secteur fortement exposé.

Constat

- Les enfants passent une part importante de leurs journées dans ces structures. Au-delà de la sécurité et du jeu, ces lieux ont un fort potentiel éducatif : éveil musical, artistique, sportif, découverte de la nature, médiation du livre, etc.
- Entre 2 et 10 ans, période clé du développement, la curiosité est vive et les inégalités éducatives peuvent se creuser. Les enfants bénéficiant d'un environnement familial soutenant progressent plus vite que ceux qui n'ont pas ce soutien³.
- La qualité de l'accueil varie fortement et son évaluation reste lacunaire⁴.
- Les recherches internationales (OCDE, 2021) montrent qu'un cadre pédagogique clair et structuré, avec des objectifs explicites et des contenus de référence, favorise la qualité des interactions et la cohérence des pratiques⁵.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

a) Développer un canevas minimal de concept pédagogique pour le préscolaire et le parascolaire afin d'aider les structures du réseau-L à mieux répondre à l'exigence légale et aux besoins des enfants. Ce canevas pourrait inclure :

- des repères de contenus éducatifs (éveil culturel, artistique, sportif, nature, médiation du livre) ;
- des attendus en matière d'interactions éducatives et de qualité relationnelle ;
- des critères d'observation et des indicateurs simples pour l'autoévaluation de la qualité

b) Accompagner la mise en œuvre de ce canevas, notamment en l'adaptant au contexte propre à chaque structure, via par exemple :

- des formations continues, des outils pratiques, des partenariats culturels et sportifs ;
- des dispositifs de coaching et de communautés de pratique.

³ Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF). *Rapport annuel 2008*. Berne : COFF / OFAS, 2009, p. 34.

⁴ Tietze, W., Rossbach, H.-G., & Genner, S. (2005). *A Comparative European Study of Early Childhood Education and Care*. Berlin : Freie Universität Berlin. (Cité dans COFF, 2008, p. 34.), Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF). *Policy Brief n°1 : Pilotage de la qualité des structures d'accueil pour enfants – Un patchwork non sans conséquences*. Octobre 2019.

⁵ OCDE. (2021). *Petite enfance, grands défis VI : Soutenir des interactions constructives dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*. Paris : Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/71b52184-fr>.

Conseil communal de Lausanne

c) Accompagner vers la mise en place d'un monitoring des pratiques et du respect du concept pédagogique, combinant :

- autoévaluation, retours des familles et des enfants, visites de pairs ;
 - un tableau de bord commun et un bilan annuel public.
-

Lausanne, le 19 février 2026
RIGUAL

Mme Christelle

Signataire(s) :

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.